

La CITQ dévoile les résultats de sa tournée de classification de l'hébergement touristique du Québec

Longueuil, le 18 janvier 2006. – La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) a dévoilé aujourd'hui les résultats de sa dernière tournée de classification de l'hébergement touristique du Québec. Étendue sur 2004 et 2005, cette tournée, la deuxième depuis l'adoption de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* en juillet 2000, a couvert sept catégories d'hébergement, soit les établissements hôteliers, les gîtes, les résidences de tourisme, les centres de vacances, les villages d'accueil, les auberges de jeunesse et les établissements d'enseignement.

« Les résultats de notre dernière tournée confirment une tendance que nous avons observée déjà lors de notre tournée précédente, a déclaré le directeur général de la CITQ, Michel Rheault. Non seulement l'infrastructure d'hébergement touristique québécoise est-elle de plus en plus variée et présente dans toutes les régions, mais la qualité de celle-ci augmente sans cesse. Conjugué au dynamisme de l'industrie, le programme de classification officiel, que nous administrons en collaboration avec le ministère du Tourisme, a certainement joué un rôle majeur dans cette amélioration », a conclu M. Rheault.

Un nombre accru d'établissements

Le bilan de la dernière tournée complète de classification de la CITQ a permis de constater une augmentation sensible du nombre d'établissements d'hébergement touristique. Entre janvier 2004 et janvier 2006, leur nombre passe de 5277 à 5565. Une part importante de cette hausse est due à la croissance marquée des résidences de tourisme qui totalisaient 1361 en janvier 2004, comparativement à 1628 en janvier 2006. À l'exception des gîtes qui ont connu une légère baisse d'effectifs pendant cette période, toutes les autres catégories ont enregistré de légères hausses (voir documents en annexe).

Niveau de classification à la hausse

Les résultats de la dernière tournée de classification de la CITQ mettent également en évidence une nette tendance à la hausse du niveau de classification des établissements du Québec. En janvier 2004, 4 % des établissements obtenaient le niveau de classification le plus élevé de leur catégorie, tandis qu'en janvier 2006, cette proportion est de 6 %. Cette tendance se remarque également pour les établissements ayant obtenu le deuxième niveau le plus élevé de leur catégorie. De 29 % qu'elle était en janvier 2004, cette proportion grimpe à 34 % du total en janvier 2006. Pendant cette même période, on remarque par ailleurs une baisse notable de la proportion occupée par des établissements classifiés 1 étoile et moins, qui passe de 11 % à 9 % du total.

La classification : une initiative de l'industrie au service des consommateurs

La classification des établissements d'hébergement est une initiative imaginée par les représentants du milieu de l'hébergement touristique pour doter l'industrie d'un instrument de mesure précis et fiable de l'offre d'hébergement touristique sur tout le territoire québécois. À l'exception des gîtes qui se sont vu décerner entre zéro et cinq soleils, tous les établissements se voyaient attribuer des étoiles, jusqu'à cinq pour les établissements hôteliers, jusqu'à quatre pour les résidences de tourisme, les centres de vacances et les villages d'accueil, et jusqu'à trois pour les auberges de jeunesse et les établissements d'enseignement. Lors de leur visite, les classificateurs appliquent des centaines de critères d'évaluation de la qualité des installations et de leur niveau d'entretien et de salubrité. Ils tiennent compte également du nombre de services offerts ainsi que de certaines mesures de sécurité. Certaines mesures et installations destinées aux personnes à capacité physique restreinte sont également évaluées, en partenariat avec Kéroul.

La CITQ est un organisme sans but lucratif mandaté par le ministère du Tourisme du Québec pour effectuer la classification officielle de sept catégories d'hébergement visés par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique*. Son conseil d'administration est formé d'administrateurs élus qui représentent toutes les catégories d'établissements qu'elle classe. Sa mission est d'administrer la classification d'hébergements touristiques afin de rehausser la qualité de ces derniers.

Pour en savoir davantage sur la classification des établissements d'hébergement touristique, consultez le site Internet www.citq.qc.ca.

- 30 -

Pour plus de renseignements : Claude Cloutier (Mme)
Chef, Service des communications
(450) 679-3737, poste 228 (514) 499-0550, poste 228
ccloutier@citq.qc.ca

p.j. Tableau comparatif 2004-2006 des établissements d'hébergement touristique classifiés par la CITQ

Liste des établissements d'hébergement touristique 5 étoiles/soleils, répartis par régions touristiques